

## LIMOGES METROPOLE

### EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 AVRIL 2024

*L'an deux mille vingt-quatre le jeudi onze avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 05 avril 2024, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.*

*Pascal ROBERT, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.*

#### **Etaient présents :**

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, M. Laurent LAFAYE, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

#### **Absents excusés avec délégation de pouvoirs :**

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE  
M. Gilles BEGOUT donne pouvoirs à M. Pascal THEILLET  
M. Gaston CHASSAIN donne pouvoirs à M. Laurent LAFAYE  
M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT  
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD  
M. Michel CUBERTAFOND donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL  
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Vincent JALBY  
M. Jamal FATIMI donne pouvoirs à Mme Marie-Eve TAYOT  
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY  
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET  
M. Vincent REY donne pouvoirs à Mme Amandine JULIEN  
Mme Patricia VILLARD donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY  
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Geneviève LEBLANC  
Mme Pascale ETIENNE donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET

#### **Absents :**

Mme Nezha NAJIM, M. Matthieu PARNEIX

#### L'ORDRE DU JOUR EST

**Programme de renouvellement urbain de Beaubreuil – Protocole d'accord relatif  
aux opérations foncières**

**N° 14.2**

Mme MAUGUIEN-SICARD Catherine, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), Limoges Métropole s'est engagée, aux côtés de différents partenaires, à rénover le quartier de Beaubreuil dans le but d'améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants, de changer son image, de créer de l'attractivité, et de favoriser la mixité sociale.

La définition du projet de renouvellement urbain sur le quartier étant aujourd'hui suffisamment avancée, le détail des opérations foncières à intervenir entre les maîtres d'ouvrage a été contractualisé dans la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Limoges Métropole signée avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Afin d'anticiper les mutations foncières devant intervenir au cours du projet de renouvellement urbain du quartier de Beaubreuil, une convention a été rédigée pour constituer un document cadre, dont l'objet est de fixer les modalités de réalisation de ces opérations foncières entre la Ville de Limoges, Limoges Métropole, et les bailleurs Noalis et Limoges Habitat, de définir la gestion d'attente entre la décision de principe et l'acte de cession, et d'indiquer les emprises prévisionnelles faisant l'objet de cession et/ou d'acquisition. Il est entendu que chaque cession foncière fera l'objet d'une délibération spécifique en conseil communautaire.

Cette convention cadre présente également les valeurs foncières prévisionnelles de cession des parcelles, telles qu'intégrées à la convention ANRU. Des avenants permettront de mettre à jour les surfaces et les prix pour chaque entité à partir de données actualisées et selon l'avancée des différentes opérations.

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver le projet de convention cadre relative aux opérations foncières de Beaubreuil,
- d'autoriser le Président à signer cette convention avec la Ville de Limoges, Noalis et Limoges Habitat, ainsi que les avenants éventuels et tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier,

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

POUR EXTRAIT CONFORME  
Guillaume GUERIN  
Président de Limoges Métropole

Publié le lundi 22 avril 2024